

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE**

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

DÉLIBÉRATION

D01364-2026-012

Séance du 10 mars 2026

**L'AN DEUX MIL VINGT-SIX
ET LE DIX MARS À 20 HEURES 30,**

le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques,
Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2026.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine,
FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN
Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques,
SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : BOUTON Chloé.

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : FAVIER Alexis.

OBJET : Budget 2026 : vote des subventions communales 2026.

M. le Maire explique que la commission finances et administration générale propose de
conserver les règles d'attribution de subventions des années précédentes à savoir 100 € par
association en ayant fait la demande, sauf pour celles présentant des activités particulières.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission finances et administration générale en donne la
liste via un tableau comparatif avec l'année dernière.

M. le Maire précise que :

- Ain'Pact 3 Moulins sollicite l'impression de sets de table en mairie pour un coût estimé de
35 €,
- l'Amicale des sapeurs-pompiers a fait le choix de ne plus transmettre de demande de
subvention jusqu'en 2028 inclus pour compensation de l'achat d'un véhicule tout usage,

- le Football Club Bresse Nord ne sollicite pas de subvention eu égard aux travaux de relamping du terrain de sport,
- l'ONaCVG ne gère plus les subventions des Bleuets de France dont la gestion a été confiée à un fonds de dotation qui n'est pas autorisé à percevoir des subventions publiques, mais gère dorénavant les combattants et victimes de guerre,
- ABCDE bénéficie de la mise à disposition de la salle des fêtes pour une conférence,
- les demandes d'associations à caractère social sont traitées par le CCAS.

M. le Maire rappelle également qu'une subvention de 60,00 € est habituellement versée aux organismes de formation qui accueillent des élèves de la commune.

M. le Maire précise également que certaines demandes de subventions pourront être traitées plus tard dans l'année, comme par exemple des demandes provenant d'associations nouvellement créées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ARRÊTER la liste des demandes de subventions sollicitées par les associations communales et les divers organismes de formation ou extérieurs ;

FIXER le montant pour chacune d'elles comme il suit :

Associations communales	Montant accordé
Ain'Pact 3 Moulins	65,00 €
Ateliers créatifs de Saint-Jean	100,00 €
Donneurs de sang	200,00 €
La Fraternelle	100,00 €
Rencontres & Loisirs St Jean	100,00 €
Sou des écoles 2SJJL	100,00 €
Union musicale	400,00 €
Total	1 065,00 €
Associations autres	
ONaCVG	30,00 €
Total	30,00 €
Organismes de formation	
MFR de Bâgé-le-Châtel	60,00 €
MFR de Péronnas	60,00 €
BTP CFA de Bourg-en-Bresse	60,00 €
Lycée Agricole Etienne Gautier-Ressins	60,00 €
Total	240,00 €

Soit un montant total de **1 335,00 €** ;

PRÉCISER que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2026 (2 500 €, solde disponible de 1 165,00 €) ;

AUTORISER le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE la liste des demandes de subventions sollicitées par les associations communales et les divers organismes de formation ou extérieurs ;

FIXE le montant pour chacune d'elles comme il suit :

Associations communales	Montant accordé
Ain'Pact 3 Moulins	65,00 €
Ateliers créatifs de Saint-Jean	100,00 €
Donneurs de sang	200,00 €
La Fraternelle	100,00 €
Rencontres & Loisirs St Jean	100,00 €
Sou des écoles 2SJL	100,00 €
Union musicale	400,00 €
Total	1 065,00 €
Associations autres	
ONaCVG	30,00 €
Total	30,00 €
Organismes de formation	
MFR de Bâgé-le-Châtel	60,00 €
MFR de Péronnas	60,00 €
BTP CFA de Bourg-en-Bresse	60,00 €
Lycée Agricole Etienne Gautier-Ressins	60,00 €
Total	180,00 €

Soit un montant total de **1 335,00 €** ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2026 (2 500 €, solde disponible de 1 165,00 €) ;

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 10 mars 2026

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

